

JEUNES EN LIBRAIRIE

2021
2022

DES ÉLÈVES À LA DÉCOUVERTE
DES LIVRES, DE LA LIBRAIRIE
INDÉPENDANTE ET DE
L'ÉCONOMIE DU LIVRE



UNE ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE



C'EST QUOI JEUNES EN LIBRAIRIE ?

Jeunes en librairie est un dispositif d'Éducation artistique et culturelle qui permet de mener des projets visant à faire découvrir aux élèves l'univers de la librairie indépendante. En créant cette rencontre, les jeunes sont sensibilisés à l'économie du livre, à la créativité et à la diversité de la production éditoriale, et au rôle essentiel que joue le libraire indépendant.

Au cours de plusieurs temps d'échange, les élèves découvrent la **chaîne du livre**, les enjeux et **l'importance de la librairie indépendante** et peuvent choisir de manière libre et éclairée les livres avec lesquels ils repartiront. Ils sont accompagnés dans cette démarche par les membres de la communauté éducative ainsi que par les libraires indépendants associés au projet. *Jeunes en librairie* permet de lier des objectifs pédagogiques et culturels tout en prenant en compte les impératifs économiques propres à ce secteur particulier du livre. Il **encourage également l'autonomie des élèves** en leur donnant la possibilité de choisir des ouvrages pour constituer leur bibliothèque personnelle, grâce à un bon d'achat qui leur est remis lors de leur visite dans la librairie indépendante.

Ce dispositif s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle mené par les enseignants auprès des **élèves de collèges, lycées, centre de formation d'apprentis (CFA) ou établissements agricoles dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine.**



LES OBJECTIFS

- 1 FAVORISER L'ACCÈS AU LIVRE ET DÉVELOPPER LE GOÛT DE LA LECTURE
- 2 FAIRE CONNAÎTRE LES ACTEURS DE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DU LIVRE
- 3 SENSIBILISER LES JEUNES AU RÔLE DE LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE DANS LA CHAÎNE DU LIVRE ET SUR SON TERRITOIRE
- 4 INCITER LES JEUNES À FRÉQUENTER LA LIBRAIRIE PENDANT ET APRÈS LE PROJET DE MANIÈRE AUTONOME



COMMENT ÇA MARCHE ?

Tout projet *Jeunes en librairie* est porté par des enseignants, dans la mesure du possible par une équipe pluridisciplinaire, en partenariat avec une ou des librairies indépendantes.

Le ou les porteurs de projet au sein de l'établissement scolaire construisent, **en partenariat avec les libraires choisis**, un projet qui s'articule autour d'**au moins deux temps forts** :

- **La rencontre avec les libraires** qui présentent aux élèves le livre, son métier, sa librairie, les acteurs et l'économie du livre.
- **La visite de la librairie** durant laquelle les élèves vont pouvoir utiliser leur bon d'achat d'une valeur de 30€ (cette étape nécessite que la classe soit divisée en petits groupes).

Les projets sont tous différents. Le libraire peut intervenir dans l'établissement scolaire, proposer aux enseignants de les mettre en relation avec un acteur de la filière livre (auteur, imprimeur, dessinateur, éditeur, etc.) pour un temps d'échanges avec les élèves, un atelier d'écriture ou de lecture.

Un partenariat avec les bibliothèques et médiathèques peut, lorsque cela est possible, consolider le projet. **La concertation entre les enseignants et le libraire est fondamentale pour le bon déroulement du projet.**

ATTRIBUTION ET UTILISATION DES BONS D'ACHAT

→ **Chaque élève inscrit au dispositif *Jeunes en librairie* reçoit un bon d'achat de 30€** à utiliser lors de sa visite dans la librairie indépendante.

→ **Les bons d'achat et les talons doivent comporter le cachet de l'établissement** et sont nominatifs.

→ **L'usage des bons d'achat n'ouvre droit à aucune réduction**, le libraire n'est pas tenu de rendre la monnaie sur le bon.

→ **Les libraires s'engagent à retourner les bons** à l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine pour remboursement.

→ Tout usage frauduleux ou détournement de ces bons par l'une ou l'autre des parties entrainera la radiation du programme et donnera lieu à des poursuites judiciaires.



ET ON FAIT COMMENT

1

JE PRENDS CONTACT AVEC UNE LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

Je choisis une librairie indépendante proche de mon établissement afin de monter le projet en partenariat avec le libraire. Une partie des librairies indépendantes de la Région Nouvelle-Aquitaine est référencée sur le site de l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine : www.librairies-nouvelleaquitaine.com

QUAND ÇA ? → En mai-juin de l'année précédant la mise en oeuvre du projet, en amont de mon inscription



2

JE SUIS ENSEIGNANT DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX, LIMOGES OU POITIERS : J'INSCRIS LA OU LES CLASSES CONCERNÉES AUPRÈS DE LA DAAC

Les enseignants remplissent **sur le site de la DAAC de leur Rectorat** une fiche descriptive de leur projet dans le cadre des programmes académiques Culture. Pour l'enseignement agricole, la demande est déposée auprès du CRARC ou d'un référent action culturelle.

QUAND ÇA ? → Entre mi-mai et fin-juin de l'année précédant la mise en oeuvre du projet (voir informations sur les sites internet des DAAC)

3

JE FAIS VOTER MON PROJET PAR MON ÉTABLISSEMENT

Les enseignants font voter leur projet lors du conseil d'administration de l'établissement, ainsi que la nécessaire participation financière de ce dernier, à savoir 10€ par élève.

QUAND ÇA ? → Mai-juin de l'année précédant la mise en oeuvre du projet



POUR S'INSCRIRE ?

4

MON PROJET EST RETENU PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE, JE REÇOIS UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Après sélection des projets par le comité de pilotage constitué des différents partenaires de ce dispositif, les établissements retenus reçoivent une convention de partenariat à signer et à retourner à l'association des Librairies Indépendantes :

LIBRAIRIES INDÉPENDANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE
71 cours Anatole France - 33000 Bordeaux
ou par mail : romane@librairies-nouvelleaquitaine.com

QUAND ÇA ? → Octobre de l'année scolaire de mise en oeuvre du projet



5

JE REÇOIS LES BONS D'ACHATS

Les enseignants reçoivent les bons d'achat d'une valeur de 30€ par élève, à utiliser avant début juillet, accompagnés de la facture (10€ par élève pris en charge par l'établissement) à régler à l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine.

QUAND ÇA ? → Janvier de l'année scolaire de mise en oeuvre du projet



6

FIN DE PROJET

Les enseignants doivent retourner à la DAAC et à l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine leur bilan de projet, ou au CRARC pour les établissements d'enseignement agricole. La réception de ce dernier détermine la reconduite éventuelle d'un projet.

Les libraires retournent également leur bilan de l'opération accompagné des bons d'achat à l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine qui effectue un remboursement sous quinze jours.

QUAND ÇA ? → Dès la fin du projet *Jeunes en librairie*

JEUNES EN LIBRAIRIE

2021
2022

Vous êtes enseignant, libraire, bibliothécaire ou une collectivité territoriale et vous souhaitez participer ou vous informer sur ce dispositif ? N'hésitez pas à contacter :

LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Association régionale de librairies indépendantes

05 57 89 49 40 - contact@librairies-nouvelleaquitaine.com

www.librairies-nouvelleaquitaine.com

JEUNES EN LIBRAIRIE est un dispositif porté par l'association des Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, les DAAC des Rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers, le CRARC de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, et les Départements de Nouvelle-Aquitaine.

